

Paris, le 25 mai 2007

Madame, Monsieur,

Au moment où je prends mes fonctions de ministre de la culture et de la communication, porte-parole du gouvernement, je tenais à saluer très chaleureusement chacun des agents qui travaillent au ministère, au sein de son administration centrale, de ses services déconcentrés et de ses établissements publics.

Je suis très heureuse et très fière, aussi, de prendre la tête d'une administration dont je connais de l'intérieur la qualité professionnelle et le sens passionné du service public. Vous le savez, après avoir suivi l'activité de notre ministère auprès du précédent Président de la République, j'ai présidé pendant quatre années l'Etablissement public de Versailles. J'ai pu mesurer la diversité de vos métiers, de vos compétences et de vos missions. Je suis consciente du rôle essentiel que joue le ministère pour accompagner les créateurs et les artistes dans toutes les disciplines, pour favoriser le développement de nos industries culturelles, pour préserver, transmettre et faire partager l'héritage de notre patrimoine. Je sais son action constante et patiente pour développer les moyens de la vie culturelle sur tout le territoire, notamment en tissant des partenariats d'excellence avec les collectivités locales, dont je salue l'engagement toujours croissant.

En décidant de maintenir, dans un gouvernement resserré, un ministère plein de la culture et de la communication, le Président de la République et le Premier ministre ont manifesté l'importance qu'ils accordent à votre action et exprimé leur engagement pour la culture. En m'attribuant la charge de porte-parole, ils ont inscrit davantage encore le ministère au centre du dispositif gouvernemental.

Nous devons répondre à cette confiance, à la fois dans le développement de notre action et dans l'évolution de nos méthodes.

Quatre priorités, définies dès le 4 avril par le Président de la République, devront particulièrement nous mobiliser :

- il y a d'abord l'éducation artistique et culturelle, où il faut approfondir et innover, de façon à proposer à chacun un parcours construit, au long de sa formation. Ce sera la priorité de la collaboration de notre ministère et de celui de l'éducation nationale ;
- il y a aussi la défense de la création et de la diversité culturelle, qui suppose la pleine reconnaissance, au sein de l'Union européenne et au-delà, de nos dispositifs de soutien. Elle suppose aussi notre droit à adapter et élargir ces dispositifs, si le besoin s'en vérifie ;

- il y a encore la préservation et la mise en valeur du patrimoine, ce trésor culturel unique et multiforme, dans lequel nos compatriotes voient le socle d'une identité à la fois forte et ouverte ;
- il y a enfin la donne nouvelle que représentent les technologies de la numérisation pour la production, pour la diffusion des œuvres et pour une connaissance partagée du patrimoine et de la création. Ces technologies touchent le travail des artistes. Elles constituent un enjeu majeur pour toutes nos industries culturelles et pour tous les vecteurs de la communication.

Ces chantiers nécessiteront, au ministère comme ailleurs, une réflexion commune, concertée, progressive - et que je ne peux concevoir que comme consensuelle - sur la modernisation de nos méthodes, de nos métiers, de notre organisation. Ils nécessiteront une culture partagée - et que je serai la première à porter - de l'évaluation, de la responsabilité et du résultat.

Ce sont là de hautes exigences. Je les sais à la mesure de votre attachement au ministère et à ses missions.

Christine ALBANEL
Ministre de la culture et de la communication,
Porte-parole du gouvernement